

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 14 (1934)
Heft: 6

Rubrik: Section de Lyon : rapport du comité de la section

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Section de Lyon

Rapport du Comité de la Section

La section lyonnaise, qui avait pu rapidement augmenter le nombre de ses membres, il y a quelques années, partage avec le commerce et l'industrie la dépression des affaires.

Le commerce de la soie, le tissage et la vente des soieries, et, par conséquence directe, presque toute l'activité économique de notre région subissent la crise depuis longtemps déjà. Nous en avons donc senti les répercussions; des démissions nombreuses ont été enregistrées, des radiations ont dû être proposées. La fin de 1933 marquait pour notre section un passage critique; nous pouvons augurer d'une amélioration si nous envisageons l'état des adhésions depuis cette époque à en juger de quarante nouveaux candidats que nous avons le plaisir d'admettre.

Nos sociétaires sont répartis dans les départements suivants: le département du Rhône en compte évidemment le plus (100); suivent la Loire (5), la Drôme et l'Isère (chacun 3), la Haute-Savoie, l'Ain et l'Ardèche (chacun 2) et l'Allier (1).

Les branches d'activité économiques représentées sont les suivantes:

Soie, soieries, rubans, teintures, tissages, etc. (24 sociétaires); cuirs, tanneries, mégisseries, chaussures (12), construction, architecture (11), alimentation, laiterie, fromagerie, conserves (9), assurances tous genres (7), organisation et fournitures pour bureaux (7), industrie chimique (5), tissus coton et filatures (4), industrie automobile (3), banque (3), construction électro-mécanique (3), machines textiles (3), gros outillage (2), petit outillage (2), hôtellerie (2), transports (2), fabrication du papier (1), faïencerie (1), chapellerie (1), fabrication de bijouterie (1), divers (9), sans profession (6).



Ces multiples branches groupent toutes les spécialités constituant autant de sources de renseignements auxquelles nous recourons d'ordinaire.



Collaborant à la campagne de propagande entreprise par notre secrétariat général, nous nous sommes toujours efforcés de faire connaître notre société; nous pouvons constater aujourd'hui, par la correspondance reçue, que de toutes parts (voir d'Allemagne, d'Autriche, etc.) des commerçants s'adressent à nous. Disons que très souvent nos sociétaires indiquent notre société comme référence à leurs correspondants étrangers.



Nos sociétaires ne forment pas la majorité parmi le nombre considérable de visites que nous recevons. Ce nombre varie entre 150 à 200 par mois, augmentant même encore pendant les périodes de voyages: fêtes et vacances et pendant la durée de la foire de Lyon.

Approximativement, nous estimons à plus de 150 par mois le nombre d'appels téléphoniques qui nous sont faits pour renseignements.

Excluant les envois d'imprimés et de circulaires que nous faisons mensuellement (environ 150), nous comptons une correspondance assez considérable (une cinquantaine de lettres reçues et autant d'expédiées); souvent des enquêtes sont à faire pour nous permettre de répondre judicieusement.

Nous sommes en correspondance suivie avec les chambres de commerce cantonales et l'Office suisse d'expansion commerciale, aussi bien pour répondre à leurs demandes que pour nous renseigner nous-mêmes.

Les consulats suisses nous rendent également de nombreux services. Nos rapports avec le Consulat de Suisse à Lyon sont toujours des plus cordiaux.



Nous devons cette activité aussi bien à la Direction des douanes qu'aux différents bureaux et syndicats, transporteurs et transitaires avec lesquels nous sommes en constant rapport. Renseignements douaniers, touristiques, ferroviaires sont courants; nombreuses aussi les consultations d'annuaires commerciaux, guides, bottins, etc. Le grand nombre de périodiques suisses et français reçus, et les documentations générales permanentes (annuaires professionnels) nous permettent toujours d'intéresser les visiteurs et de répondre à leurs questions.

Notre activité extérieure auprès des bureaux officiels français, en ce qui concerne les permis de domicile, les rapports de nos sociétaires avec les diverses administrations (tribunal du commerce, prud'homme, mairies, commissariats, etc.) ne peut être ignorée. Les nombreux bénéficiaires de nos interventions nous font, quant à cela, une propagande des plus utiles.

Notre secrétaire n'a qu'à se féliciter des excellents rapports qu'il entretient avec les autorités françaises, lesquelles lui ont toujours réservé un accueil des plus encourageant. Une gratitude particulière leur est due pour la flatteuse considération dont elles entourent la situation exceptionnelle qu'occupe la colonie suisse parmi les éléments étrangers bénéficiant de l'hospitalité française.

Nous devons tout particulièrement souligner l'excellence de nos rapports avec la Direction de la Foire de Lyon. Nous avons trouvé des directeurs et chefs de services toujours empressés à nous donner satisfaction.

Disons en passant, au sujet de la Foire de Lyon, que nous avons toujours attaché une attention particulière à ses différentes manifestations, même lorsque nous n'avons pas participé en occupant un stand.

Notre section convie ses membres à un déjeuner amical, le premier samedi de chaque mois. Ces réunions sont généralement suivies de conférences traitant de sujets des domaines spécialisés

de nos membres. Nous avons pu entendre de très intéressantes études. En voici un bref aperçu : le président de la section parla, à deux reprises, de la rationalisation d'abord, et des espoirs que nous pouvons formuler par l'analyse des tendances que nous observons dans l'adaptation progressive aux nouvelles conditions économiques. M. le Consul nous lut un important travail sur le franc suisse. La crise est presque généralement abordée; à l'étude du président sont venues s'ajouter des causeries de M. Danzeisen, de M. Gruaz et de M^e Piquecry. M. Barbezat examina la question Rhône qui est particulièrement intéressante pour notre section. L'industrie des conserves alimentaires fut étudiée par M. Waelli; la soierie par MM. Scheibli et Hoesli. Ce dernier nous entretint

également de ses impressions après un de ses voyages aux Indes, au Japon, en Chine et aux États-Unis. Chaque conférencier parle en envisageant surtout la spécialité qui l'occupe, et la libre discussion suivant chaque causerie présente toujours le plus vif intérêt.

L'aménagement du Rhône devant être une des préoccupations principales de notre section, nous nous sommes mis en relations avec les groupements lyonnais également intéressés, l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole ainsi que le Groupement des Usagers de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Pour le Comité : *Le Président*,
Jacques MULLER.

Lyon, le 18 juin 1934.

Section de Marseille et du Sud-Est

Rapport du Comité de la Section ⁽¹⁾

Messieurs,

Conformément aux statuts de notre Chambre de Commerce, vous êtes réunis aujourd'hui en Assemblée Générale pour entendre le rapport que notre Comité a bien voulu me charger de vous présenter, relativement à l'année 1933 et à l'activité de notre Section durant cette période. Cet aperçu sera suivi du Rapport de notre Trésorier.

Cette année 1933, qui s'est durement ressentie des conditions économiques, figurera dorénavant dans les annales de notre organisme comme un exercice fertile en événements. Toutefois, cette épreuve a contribué en quelque sorte à resserrer les liens de fraternité et de solidarité entre tous nos membres; elle leur a permis — encore que leur nombre soit trop restreint — d'affirmer pleinement la vitalité de notre Chambre de Commerce.

Au point de vue de l'administration intérieure, il a été procédé à la réorganisation de notre Secrétariat, afin de nous mettre en mesure d'étudier à fond les questions économiques sur le plan des échanges franco-suisse, leurs causes, leurs effets et les solutions possibles au mieux des intérêts que nous avons à défendre, tout en respectant le cadre de nos attributions.

Grâce à l'aide financière de Paris, un second secrétaire a pu être engagé en la personne de M. Chabloz. Par suite de la démission de M. Chaulmontet, il assume seul depuis environ un an les fonctions de secrétaire permanent de notre Section. A ce propos, nous nous permettons de vous dire combien nous serions heureux que vous le secondiez, à l'occasion, par vos conseils, vos relations, votre documentation. Il sera particulièrement important pour nous de réussir à étendre notre cercle, à augmenter l'effectif de nos adhérents, ce qui, tout en élargissant notre Trésorerie, nous mettrait à même de faire face aux dépenses nécessitées par des manifestations variées, favo-

rables et indispensables au rayonnement de notre action.

Un fait intéressant dans l'histoire des relations économiques franco-suisse a été la dénonciation en date du 1^{er} juin 1933, de la Convention de Commerce de 1929. La France a cherché, en cette circonstance, à recouvrer sa liberté tarifaire, et s'est vue obligée de recourir à cet expédient, bien que la Suisse ait été, au cours de ces dernières années, le pays avec lequel elle entretenait les relations commerciales les plus favorables. Il est superflu de revenir sur le détail de la question, qui a été minutieusement commentée par la presse et plus spécialement par l'organe de notre Chambre de Commerce *La Revue Economique Franco-Suisse*.

En cette occurrence, notre Institution s'est donnée pour devoir d'attirer l'attention de l'opinion publique sur l'importance de ces échanges. Collaborant avec le siège de Paris, et secondé par quelques-uns de nos membres, notre secrétariat a procédé à différentes démarches pour s'assurer le concours de la presse régionale et des principaux organismes économiques du Midi. Citons en premier lieu le Consulat de Suisse à Marseille et Nice, puis nos dévoués collègues : M. Buhler, Consul de Suisse à Béziers, M. G. Domerc, Président de la Chambre de Commerce de Sète, les principaux Syndicats intéressés à ces négociations, la Chambre de Commerce de Marseille, la Société pour la Défense du Commerce et de l'Industrie. Il est juste de souligner que nous avons trouvé auprès de ces deux derniers groupements un appui sérieux et éclairé dont les interventions répétées auprès des ministères auront fait ressortir la grave portée du problème pour toute la région du Sud-Est en particulier. Je n'oublierai pas non plus le Syndicat des Exportateurs

(1) Lu à l'Assemblée Générale tenue par les membres de cette Section, le 19 avril 1934.